

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'énergie  
et du climat

La Défense, le

**12.1 AOUT 2018**

Direction de l'énergie

La Directrice de l'énergie

Sous-direction du système électrique et des énergies  
renouvelables

à

Bureau 3C, système électrique, programmation  
et réseaux

Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées

Nos réf:

Vos réf:

Affaire suivie par : Sidonie Blanchard

[sidonie.blanchard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sidonie.blanchard@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 85 90

**Objet : création du poste d'Aure et ses raccordements – ligne souterraine Aure-Lannemezan  
PJ :**

Par mon courrier du 7 juin 2018, je vous ai demandé de mener la concertation sur le projet de poste électrique 225/63 kV d'Aure et ses raccordements au réseau de transport d'électricité. Par votre courrier du 4 juillet 2018, vous m'avez transmis le compte-rendu de la réunion de concertation que vous avez tenue le 21 juin 2018. Au cours de cette réunion, vous avez retenu un emplacement pour le poste et identifié les fuseaux de moindre impact pour ses raccordements. S'agissant de la ligne à 225 kV Aure-Lannemezan, vous me proposez de retenir un fuseau composé des tronçons suivants, du sud au nord :

- Ouest Arreau,
- tronçon unique Nord Arreau Ilhet, élargi sur sa partie Nord,
- Est Sarrancolin,
- Ouest au Nord de Sarrancolin,
- tronçon unique Sud rebouc – Larrieu,
- Ouest au Sud d'Hèches
- Est Hèches
- tronçon unique Nord Hèches – Sud Lannemezan
- Ouest Peyrehitte
- Ouest Lannemezan

Je décide de valider ce fuseau, tel qu'il est défini dans les documents annexés à votre courrier.

J'en ai informé RTE et l'ai invité à m'adresser si nécessaire un dossier de demande de déclaration d'utilité publique pour le lancement de la procédure réglementaire.

Pour la directrice,  
Le sous-directeur du système électrique et des énergies  
renouvelables

Olivier David



Copie : Mme Rumeau, DREAL Occitanie